

Délimitation des zones et des secteurs

Ligne d'implantation obligatoire ou recul minimal imposé suivant la règle applicable à l'article 6 de chaque zone

Zone d'implantation obligatoire - 0 à 4 m (cf. Art. 6)

Hauteurs maximales autorisées (cf. Art. 6)

4 m à l'acrotère ou l'égout du toit et 8 m au faîtage

6 m à l'acrotère ou l'égout du toit et 10 m au faîtage

8,5 m à l'acrotère ou l'égout du toit et 14 m au faîtage

12,5 m à l'acrotère ou l'égout du toit et 18 m au faîtage

15 m à l'acrotère ou l'égout du toit et 21 m au faîtage

18 m à l'acrotère ou l'égout du toit et 24 m au faîtage

Règles architecturales particulières (cf. Art. 11)

Espace Boisé Classé (cf. Art.13)

Espace Vert Protégé (cf. Art. 13)

Terrain cultivé (cf. Art.13)

Alignement d'arbres à conserver (cf. Art. 13)

Emplacement réservé pour voies ou ouvrage public

Servitude de réserves pour logements

Polygone d'implantation avec numéro d'îlot opérationnel (cf. Art. 10)

Secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement

Cheminement piéton

Zone de bruit

Plan d'alignement en vigueur (arrêtés municipaux)

Application de l'article L.111-6 (ancien article L.111-1-4) du Code de l'urbanisme

Lotissement de plus de 10 ans dont les règles continuent à s'appliquer en sus du P.O.S.

Linéaire de préservation commerciale

Pour l'Avenue Kleber

Côte d'emprise maximale

Numéro d'îlot opérationnel

Pour le secteur Haraout

Ligne de recul réglementaire par rapport aux limites

Emprise maximale bâte

Secteur de hauteur maximale

Communauté d'Agglomération
Pays Basque
- P.L.U. DE BIARRITZ -

4-a

4-b

4-c

4-d

Modification n°13

Plan de zonage 4a :

P.L.U. (ex. P.O.S.)	PRESCRIT	Arrêté	Publié	Approuvé
Elaboration	14.11.75	04.07.77 (partie sud) 02.09.79 (partie nord)	02.08.77 (partie sud) 31.10.79 (partie nord)	25.07.80
Révision n°1	04.12.85	10.07.87		30.09.88
Révision n°2	16.07.91	13.06.94		27.03.95
Révision n°3	04.02.02	30.04.03		22.12.03
Modification n°1				01.10.04
Modification n°2				07.04.05
Modification n°3				03.11.06
Révision simplifiée n°1				16.11.07
Révision simplifiée n°2				16.11.07
Modification n° 4				03.10.08
Modification n° 5				23.04.10
Modification n° 6				04.11.11
Modification n° 7				29.06.12
Modification n° 8				19.07.13
Modification simplifiée				17.12.14
Modification n° 9				09.11.15
Modification n°10				23.09.17
Modification simplifiée2				15.12.18
Modification n° 11				20.07.19
Modification n°12				02.10.21
MECDU « Aménagement du secteur Aguilera »				17.02.24
Modification n° 13				23.03.24

Service de l'Urbanisme Ville de BIARRITZ
GHESCO urbanistes
AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE

Echelle : 1/2000e

0

50

100

150 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N° ER	DESTINATION	BENEFICIAIRE
1	Elargissement du boulevard du B.A.B.(32 m)	Commune
3	Elargissement de la rue A. Seeger (15m)	Commune
6	Rectification de tracé rue Pierre de Chevigné	Commune
7	Prolongement de la rue des Frères (8 m)	Commune
9	Prolongement de la rue Minjongo (14 m)	Commune
12	Elargissement de la rue du Moura (15 m)	Commune
13	Desserte de la zone du Moura (15 m)	Commune
14	Liaison rue Durtiqulougue / Roumagnac (10m)	Commune
15	Rectification de tracé rue de Mouriscot	Commune
16	Rectification de tracé rue d'Harzet (10 m)	Commune
19	Travaux de confortement de la falaise	Commune
23	Aménagement d'une voie entre rue Ferry et avenue Floquet (par passage Baretche)	Commune
24	Aménagement d'un parking ; agrandissement du parking rue Floquet	Commune
25	Aménagement carrefour du Mousee	CABAB
29	Elargissement de l'A.63	ETAT
31b	Aménagement de liaisons impasse de Grammont	Commune
32	Aménagement d'un parking paysager Sud Rocailles Cour Dispensaire Saint-Vincent-de-Paul	Commune
43	Liaison douce et desserte des équipements	Commune
44	Aménagement et desserte d'un équipement communal	Commune
45	Aménagement d'une voie de desserte entre la rue de Courasson et l'avenue Lahouze	Commune
46	Extension du centre technique municipal	Commune
47	Création d'un Pôle social et solidaire	Commune
48	Extension de la station d'épuration	CAPB

SERVITUDES DE RESERVES POUR LOGEMENTS		
N° ER	DESTINATION	BENEFICIAIRE
RA1	Logements sociaux – Rue du 18 juin 1940	Commune
RA2	Logements sociaux – Rue Labontine	Commune
RA3	Logements sociaux – Avenue de la Marne	Commune
RB	Logements sociaux - Avenue d'Etienne	Commune
RC	Logements sociaux - Avenue d'Anglet	Commune
RD	Logements sociaux - Avenue Lahouze	Commune
RG	Logements sociaux - Avenue de la Marne	Commune
RH	Logements sociaux - Allée d'Aguilera - Rue Larribau	Commune
RJ	Logements sociaux - Rue de Larre - Allée Georges Brassens	Commune
RL	Logements sociaux - Résidence Milady	Commune
RM	Logements sociaux - Résidence Mendi-Eder	Commune
RS1	Logements locatifs sociaux à destination de scolaires	Commune
RS2	Logements locatifs sociaux à destination de scolaires	Commune
RS3	Logements locatifs sociaux à destination de scolaires	Commune

PLANS D'ALIGNEMENTS		
N° ALIGNEMENT	DESTINATION	BENEFICIAIRE
A (approuvé le 09/07/72)	Rue Ban de Lièvre : 10 m	Commune
C (approuvé le 16/08/72)	Rue Pasteur – Sabau : 15 m	Commune